


|   |  |   |   |                      |
|---|--|---|---|----------------------|
| <br><b>Direction générale de l'aviation civile France</b> | <b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b><br><b>N° F-2003-414 R1</b>   | Diffusion :<br><b>A</b>   | Date d'émission :<br><b>3 mars 2004</b>   | Page :<br><b>1/2</b> |
|   | Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC :<br><input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.<br><input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés. |   | <i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i> |                      |
| <b>Edition du GSAC</b>  | <b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>   |   |   |                      |
| Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) :<br><b>Sans objet</b>  |  | Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) :<br><b>F-2003-414 édition originale</b> |   |                      |
| Responsable de la navigabilité du matériel :<br><b>EUROCOPTER</b>   |  | Type(s) de matériel(s) :<br><b>Hélicoptères AS 332</b>                            |   |                      |
| Certificat(s) de type n° <b>56</b><br>Fiche(s) de données n° <b>127</b>   |  |   |   |                      |
| Chapitre ATA :<br><b>76</b>   | Objet :<br><b>Commandes moteur - Boîtier électronique de régulation</b>  |   |   |                      |

### 1. APPLICABILITE :

Hélicoptères AS 332 C, C1, L et L1 équipés de moteurs TURBOMECA MAKILA 1A ou 1A1 avec un ou deux moteurs possédant un boîtier électronique de régulation après TU 219 ou TU 190 ou TU 202.

**Nota** : Cette consigne de navigabilité s'adresse aux personnels de maintenance ainsi qu'aux équipages.

### 2. RAISONS :

Cette consigne de navigabilité (CN) fait suite à la découverte d'un réglage incorrect du potentiomètre de l'anticipateur risquant d'entraîner le passage intempestif des moteurs à la puissance minimum en vol.

La Révision 1 de la présente CN a pour but de prendre en compte la transformation du Téléx Alert (TA) EUROCOPTER AS 332 n° 05.00.59 R2 en Alert Service Bulletin (ASB) de même numéro.

### 3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes ont été rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de la présente CN :

**3.1.** Avant chaque vol, vérifier l'extinction du voyant "POWER" selon les directives décrites dans le § 2.B.1 de l'ASB cité en référence.

Cette vérification devra à nouveau être appliquée dans les circonstances suivantes :

- Remplacement d'un ECU avant MOD TU 190 ou TU 202 ou TU 219 par un ECU après MOD TU 190 ou TU 202 ou TU 219.
- A chaque remplacement du potentiomètre de l'anticipateur.
- A chaque remplacement du bloc hydraulique PA.
- En cas d'ajustement de la cinématique entre le bloc hydraulique PA et le potentiomètre de l'anticipateur.



**3.2.** Si le résultat de la procédure de vérification demandée au § 3.1. ci-dessus est non conforme :

- Avant le prochain vol, appliquer les directives décrites dans le § 2.B.2 ou le § 2.B.3 de l'ASB cité en référence.

**3.3.** Si le résultat de la procédure de vérification demandée au § 3.1 ci-dessus est conforme :

- La mission peut être effectuée normalement.

**3.4.** Rappel :

- Le § 2.B.2 de l'ASB cité en référence était à appliquer au plus tard dans les 150 heures de vol ou 2 mois (à la première échéance atteinte).

**4. DOCUMENT DE REFERENCE :**

Alert Service Bulletin EUROCOPTER AS 332 n° 05.00.59  
(Toute révision ultérieure de cet ASB est acceptable).

**5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**Edition originale** : Dès réception à compter du 22 novembre 2003  
**Révision 1** : Dès réception à compter du 03 mars 2004.

**6. REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EUROCOPTER (STXI) - Aéroport de Marseille Provence 13725 Marignane Cedex - France.  
Tél. : 33 (0) 4 42 85 97 97 - Fax : 33 (0) 4 42 85 99 66  
e.mail : Directive.technical-support@eurocopter.com

**7. APPROBATION :**

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-1615 du 24 février 2004.